DÉPARTEMENT de la MANCHE ARRONDISSEMENT de SAINT LÔ MAIRIE de CANISY 2 rue Jean Follain - 50750 CANISY 2 02 33 77 15 40

mairie.canisy@wanadoo.fr http://www.canisy.fr/

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2020

Date de convocation : 08/06/2020 Date d'affichage : 22/06/2020

Nombre de conseillers:

En exercice: 23

Présents: 20

Votants:

20

L'an deux mil vingt, le lundi 15 juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline CHAPELLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés: Messieurs Christian HUBERT et Gildas BAUDRY.

Absente: Madame Lydie OSMOND.

Secrétaire séance : Monsieur Gérard DUVAL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 02 juin 2020 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du budget primitif 2020 (budget principal et budget lotissement).
- 2) Vote des taux de fiscalité 2020.
- 3) Vote des subventions 2020 aux associations
- 4) Questions diverses.

Le budget communal 2020 se présente ainsi :

- Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	1 087 151,50 €
012	charges de personnel	460 150,00 €
014	atténuation de produits	55 059.00 €
65	autres charges de gestion courante	134 300.00 €
66	charges financières	22 390.00 €
67	charges exceptionnelles	2 000.00 €
022	dépenses imprévues	20 000,00 €
023	virement à la section investissement	200 000.00 €
042	opération d'ordre entre sections	28 949.50 €
	total dépenses	2 010 000,00 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	109 647.78 €
73	impôts et taxes	609 566.24 €
74	dotations subventions et participations	516 576.00 €
75	autres produits de gestion courante	102 500.00 €
013	atténuation de charges	9 599.73 €
76	produits financiers	0.00 €
77	produits exceptionnels	20 000.00 €
002	excédent antérieur reporté	642 110.25 €
	total recettes	2 010 000,00 €

- Section investissement

Dépenses d'investissement

Depens	es d'investissement	
21	immobilisations corporelles hors opération	136 610.00 €
23	immobilisations en cours hors opération	300 640.40 €
	opération 180 - salle convivialité	1 100 000.00 €
	opération 183 : désenclavement arrières bourg	235 000,00 €
	opération 184 : liaison douce St Ebremond Canisy	250 000,00 €
	opération 185 : réseau de chaleur école collège	70 000,00 €
	opération 186 : jardins partagés	120 000,00 €
204	subvention d'équipement versés	28 949.50 €
16	remboursement d'emprunt	39 800,10 €
020	dépenses imprévues	20 000.00 €

total dépenses inv 2 301 000.00 € crédit de report (restes à réaliser 2019) : 349 000.00 €

21 - immobilisations corporelles	47 000,00 €
23 - immobilisations en cours	89 000,00 €
opération 180 – salle convivialité	53 000.00 €
opération 183 : désenclavement arrières bourg	100 000.00 €
opération 184 : liaison douce St Ebremond Canisy	60 000,00 €
total dépenses d'investissement	2 650 000.00 €

Recettes d'investissement

001	excédent d'investissement reporté	464 964.90 €
13	subvention d'investissement	388 049.00 €
165	dépôt et cautionnements reçus 700 000.0	
1068	68 affectation du résultat 500 000	
10	10 dotations fond divers réserves 118 43	
138	38 subventions d'investissement 249 6	
024	produits des cessions	1,00 €
021	virement de la section de fonct.	200 000,00 €
040	40 opérations d'ordre entres sections 2	
totalı	recettes d'investissement	2 650 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget principal 2020 tel que présenté.

Budget annexe lotissement « La Pérelle » 2020

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section exploitation

265 422.92 €

Section investissement

239 565.39 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget lotissement 2020 tel qu'il est présenté.

II - VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le produit des recettes fiscales. Il précise que, conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont pas la possibilité de moduler le taux de TH cette année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2020 les taux des taxes (foncier bâti et foncier non bâti), étant précisé que le produit de TH prévisionnel notifié est de 136 573 € (bases 2020 : 1 568 000 - taux 8.71% pour mémoire)

Le produit des recettes fiscales attendu se répartit comme suit :

	Base 2020	Taux 2020	Produit 2020
FONCIER BÂTI - FB	1 102 000	15.47%	170 479 €
FONCIER NON BÂTI - FNB	173 500	19.10%	33 139 €
	Total 2020		203 618 €

Le montant des allocations compensatrices s'élève à 30 627 €.

III - VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Dans le contexte sanitaire actuel, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les subventions aux associations suivantes ont été versées le 28/04/2020 (même montant que l'an passé).

libellé	vote 2019	versement 2020 cadre covid-19
Comité des Fêtes St Ébremond	1 224.00 €	1 224.00 €
Anciens Combattants St Ébremond	150.00 €	150,00 €
Club du 3e Age St Ébremond	372.00 €	372.00 €
Anciens Combattants Canisy	367.00 €	367.00 €
APE école de la Joigne	153.00 €	153,00 €
Club des Vaillants Canisy	612.00 €	612.00 €
Harmonie municipale de Canisy	1 683.00 €	1 683.00 €
Comité des Fêtes Canisy	1 224.00 €	1 224.00 €
Ensemble Vocal de Canisy	1 224.00 €	1 224.00 €
Passion Deux Roues (organisation 8h VTT)	306.00 €	306.00€
Association théâtre "Les génottes des Fossés"	204.00 €	204.00 €
Association nationale de la Croix de guerre	30.00 €	30.00€
Animathèque	444.00 €	444.00 €
TOTAL	7 993.00 €	7 993.00 €

Compte tenu du contexte actuel de lutte contre le covid-19, Monsieur le Maire interroge le conseil sur les mesures éventuelles d'accompagnement financier que la commune pourrait proposer aux associations afin de les soutenir dans leurs projets. Madame Marie-Pascale HOUBEN propose de les rencontrer et de recenser leurs besoins et/ou difficultés éventuelles avant de prendre une quelconque décision. Monsieur Sébastien DUPARD serait plutôt favorable au versement d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur David FLEURY est, quant à lui, favorable à une rencontre plutôt que de verser systématiquement une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire suggère de réfléchir à une clé de répartition pour le versement éventuel d'une subvention exceptionnelle / covid-19 et d'en reparler à la prochaine séance de conseil municipal ; Madame Marie-Pascale HOUBEN va convoquer les présidents des associations et les entendre d'ici là.

En ce qui concerne la subvention à l'APE du collège, Monsieur le Maire précise que c'est un reversement que doit effectuer la commune dont les recettes proviennent de la compensation de Saint-Lô Agglo liée à l'activité VTT du collège Jean Follain (compensation financière entérinée par la CLECT suite à la non prise en compte de la subvention lors du transfert de compétences à la fusion 3C et Saint-Lô Agglo): montant 3940 € au titre de l'année 2019 et 3110 € au titre de 2020).

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'organisation des championnats de Normandie Cycliste de l'Avenir avait été acté par le conseil municipal le 20/01/2020 et que des subventions exceptionnelles respectivement de 2100 € et 900 € devaient être versées au « Moyon Percy vélo Club » et au comité des fêtes de Canisy pour participer à son organisation. Cette somme ne sera pas versée car la manifestation a été annulée. Monsieur Sébastien DUPARD demande si l'évènement va être reporté à une date ultérieure ; Monsieur le Maire répond que le club lui a proposé une autre course le 22/08/2020 mais qu'il leur a répondu que, selon lui, fin août n'était pas une date propice. Une organisation en 2021 pourrait être envisagée.

Le conseil municipal est invité à approuver le montant des subventions complémentaires allouées aux associations (qui n'ont pas fait l'objet d'un versement pendant la période d'état d'urgence) pour l'année 2020 comme suit :

libellé	vote 2019	vote 2020	commentaires
APE St Ebremond - garderie	7 470 €	6 939 €	6939 = 67.37*103 (montant 2019*2%)*103
Maisons Fleuries (concours Canisy)	400 €	400 €	enveloppe
USEP	250 €	250 €	
Legs Amicale des sapeurs pompiers	200€	200 €	enveloppe
Legs Dr Leturc	1 350 €	1 350 €	enveloppe
APE Parents d'élèves du collège	500€	500 €	
APE Parents d'élèves du collège (section VTT)		3 940 €	reversement compensation SLA section VTT collège année 2019
APE Parents d'élèves du collège (section VTT)		3 110 €	reversement compensation SLA section VTT collège année 2020
TOTAL	10 170 €	16 689 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Réseau de chaleur collège - école primaire

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune avait accepté la proposition du conseil départemental de mutualiser le projet de chaufferie du collège pour en faire bénéficier les bâtiments de l'école primaire. Les travaux de remplacement de la chaudière gaz du collège et de création du réseau de chaleur de l'école devraient débuter en juillet. Dès octobre 2020, les bâtiments de l'école primaire devraient être connectés à la chaufferie du collège.

Ouverture de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil que les capacités d'accueil de l'ALSH seront réduites à 30 places cet été.

Modification n°3 du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil que l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU devrait débuter prochainement. La modification porte sur les orientations d'aménagement de la zone 2AUh (terrain destiné au futur projet d'EHPAD).

Enquête publique sur une unité de méthanisation à Saint-Gilles

Monsieur le Maire informe le conseil que la SAS CH4 Energies a déposé une demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation à St Gilles au $\ll 1$ les Herbages \gg ; la consultation du public se tiendra du 23/06 au 21/07 à la mairie de St Gilles.

Liaisons douces

Monsieur le Maire informe le conseil que la réception des travaux de la tranche 1, i.e. le tronçon du Boscq et le tronçon de la Valette, s'est tenue de lundi 15 juin à 11h00. Pour ce qui est de la tranche 2 - tronçon Le Breuil vers 5t Ebremond - il reste à rencontrer les propriétaires pour finaliser le passage de la liaison.

Logement sis 21 rue André Osmond

Monsieur le Maire informe le conseil que la chaudière du logement a fait l'objet d'une réparation (changement du vase d'expansion, de la soupape, injection de désembouant) pour un montant de 798.86 € TTC. Cette anomalie technique a généré pour les locataires une surconsommation électrique. Monsieur Sylvain LENGRONNE a analysé les dépenses d'énergie sur 4 mois et a effectivement constaté une surconsommation. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune participe à hauteur de 150 € au surcoût.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte de participer à hauteur de 150 €;
- dit que cette participation se traduira par un avoir sur le montant d'une échéance de leur loyer.

Audits énergétiques des bâtiments publics

Monsieur le Maire informe le conseil de l'opération lancée par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo intitulée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » dont l'objectif est de réduire ses consommations d'énergie sur son territoire de 50% d'ici à 2040. Saint-Lô Agglo propose aux communes intéressées de s'associer à ce projet en menant une série d'audits énergétiques ; le reste à charge pour les communes serait de 40%. Monsieur le Maire demande s'il y a un intérêt à s'associer à ce dispositif sachant que tous les bâtiments publics communaux ont déjà fait l'objet de travaux d'isolation. Faut-il lancer un audit pour la salle polyvalente ? la galerie marchande ? Monsieur Gérard DUVAL précise que les bâtiments doivent être publics, et ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la galerie marchande ; que ces audits sont valables 3 ans, ils devraient être suivis par des travaux de réduction de consommation ; par conséquent, si la commune n'envisage pas de travaux d'ici 3 ans, il n'est peut-être pas judicieux de lancer un audit.

Organisation du repas des anciens du 27/09/2020

La date du 27 septembre 2020 est retenue pour le repas de convivialité des plus de 69 ans si les mesures sanitaires actuelles / covid-19 sont levées d'ici là. Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil avoir demandé deux devis pour le repas des anciens : M. LAVARDE ne sera pas en mesure d'assurer le repas puisqu'il sera en travaux à cette date.

Taille des haies

Madame Claude CARAU COUVREUR signale que la haie de la propriété cadastrée section 095 AB n° empiète sur le trottoir ; elle demande si un courrier lui a été adressé lui demandant de couper sa haie, sachant que l'an dernier ce sont les agents communaux qui ont procédé à l'entretien. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas adressé de courrier, et que l'entretien ne lui a pas été facturé. Selon lui, cela relève de la sécurité des piétons avant tout.

Monsieur Gérard DUVAL précise qu'il arrive que ce soit les agents communaux qui taillent les végétaux à d'autres endroits, faute d'entretien des propriétaires...

Organisation de l'entretien des équipements école de la Joigne

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil que les agents de l'école ne seront pas en mesure de réaliser l'entretien des équipements les 06,07 et 08 juillet prochain, sachant que les locaux seront occupés par l'ALSH dès le 06/07. Elle informe que l'entretien des équipements sera reporté fin août, juste avant la rentrée.

Agenda

Commission voirie et commission espaces verts : samedi 27/06 à 10h00.

Commission animation: jeudi 02/07 à 18h30 avec les associations.

Prochain conseil: lundi 06/07/2020.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

